

Département du  
Haut-Rhin

# VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de  
MULHOUSE

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 31 janvier 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 24 janvier 2024)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

### Etaient présents :

Conseillers présents :  
25

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
8

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB  
Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, REITH Caroline, HEYER  
Pascal, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :  
8

### Ont donné procuration :

CHÉRAY Michel a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent  
WALD Frédéric a donné procuration à ROLLIN Arnaud  
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à GERRER Valérie  
ROTH Laurent a donné procuration à HEYER Pascal  
LARGER Philippe a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche





Département du  
Haut-Rhin

# VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de  
MULHOUSE

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

**Séance du 31 janvier 2024 à 18h30**

(Convocation envoyée le 24 janvier 2024)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

Conseillers présents : 25  
**Étaient présents :**  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 8  
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB  
Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, REITH Caroline, HEYER  
Pascal, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :  
8

**Ont donné procuration :**  
CHÉRAY Michel a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent  
WALD Frédéric a donné procuration à ROLLIN Arnaud  
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à GERRER Valérie  
ROTH Laurent a donné procuration à HEYER Pascal  
LARGER Philippe a donné procuration à BACANY Carmen

**Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS**

### **2. Mise à disposition de locaux municipaux dans le cadre de la campagne des élections européennes 2024**

*Rapporteur* : Monsieur Laurent Riche, Maire

Dans notre ville où la démocratie de participation constitue un enrichissement de la démocratie de représentation, l'élection demeure un temps démocratique fort. Celui-ci impose que les candidats puissent à égalité bénéficier de lieux où décliner leur campagne.

La Ville de Kingersheim a pour coutume de mettre à disposition des candidats déclarés des salles municipales pour qu'ils puissent y tenir leurs réunions. La présente délibération vise à préciser cette mise à disposition pour les élections européennes du dimanche 9 juin 2024.

Les différentes lois depuis la première loi de financement des campagnes électorales votée en 1990 (loi n°90-55 du 15 janvier 1990) ainsi que la jurisprudence qui en découle s'efforcent de permettre une meilleure adéquation du droit à la pratique électorale, de veiller à la sincérité du scrutin et à l'égalité des candidats, par la mise en place de principes de financement rigoureux.

Il est cependant à noter qu'échappent à la typologie de « dépense électorale » les avantages consentis à tous les candidats par une collectivité. Ainsi, la mise à disposition d'une salle municipale à tous les candidats ne constitue pas une rupture d'égalité entre eux et n'aura donc pas à figurer dans le compte de campagne.

Le Conseil municipal est néanmoins fondé à délibérer sur les modalités de cette mise à disposition sans préjuger des besoins de chacun.

Ainsi, il est proposé, dans le cadre des élections européennes du 9 juin 2024, de mettre à disposition à titre gracieux en priorité, la Maison de la Citoyenneté, lieu emblématique du débat démocratique, ou toute autre salle à raison d'une réunion. Toutefois les salles seront mises à disposition à condition qu'elles ne soient pas déjà affectées, par le biais d'une réservation d'association, à une utilisation d'intérêt général ou local.

Cette mise à disposition sera appréciée à l'aune du respect par les candidats des principes d'exemplarité et de morale (affichage sauvage, discours haineux,...).

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'accepter pour la durée de la campagne officielle des élections européennes 2024 une dérogation à son règlement intérieur en autorisant la mise à disposition à titre gracieux de la Maison de la Citoyenneté ou de toute autre salle pour chaque candidat à raison d'une réunion.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du  
Haut-Rhin

# VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de  
MULHOUSE

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 31 janvier 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 24 janvier 2024)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**  
Conseillers présents : 25  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjointes

Conseillers absents : 8  
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB  
Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, REITH Caroline, HEYER  
Pascal, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations : 8

**Ont donné procuration :**  
CHÉRAY Michel a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent  
WALD Frédéric a donné procuration à ROLLIN Arnaud  
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à GERRER Valérie  
ROTH Laurent a donné procuration à HEYER Pascal  
LARGER Philippe a donné procuration à BACANY Carmen

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

### **3. Convention de mise à disposition d'une archiviste avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin**

*Rapporteur :* Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une archiviste dans le cadre d'un audit numérique des fichiers de la collectivité et de participer au plan d'action de classement.

L'archivage, la conservation et la destruction des archives sont soumis à des règles strictes tant au format papier qu'au format numérique.

Pour rappel, en 2012, un étudiant de l'Université de Haute-Alsace, dans le cadre d'une licence professionnelle, avait réalisé une opération conséquente de tri et d'élimination des archives et mis en place des outils modernes de classement. Dans le cadre du suivi de ces outils, une archiviste titulaire était intervenue en 2022 pour un toilettage des archives municipales en lien avec le référent archives de la commune.

La commune de Kingersheim souhaite à présent préparer un plan de classement numérique et organiser ses données numériques. En effet, la volumétrie croissante des données impose cette action. De nombreuses données informatiques présentes depuis des années sur les serveurs nécessitent un nettoyage et des règles de classement.

La présente convention avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin permettra d'établir un état des lieux précis entre l'archiviste et le service informatique de la Ville puis proposera et participera au plan d'action d'organisation et de classement en lien avec les services.

En fonction des besoins, il pourra également être fait appel au Centre de Gestion concernant le suivi des archives papier.

Le coût de l'intervention de l'archiviste est de 300 € / jour ; pour un maximum de 10 jours.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une archiviste avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur le budget 2024.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du  
Haut-Rhin

# VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de  
MULHOUSE

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 31 janvier 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 24 janvier 2024)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

Conseillers présents : 25  
**Etaient présents :**  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 8  
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB  
Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, REITH Caroline, HEYER  
Pascal, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :  
8

**Ont donné procuration :**  
CHÉRAY Michel a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent  
WALD Frédéric a donné procuration à ROLLIN Arnaud  
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à GERRER Valérie  
ROTH Laurent a donné procuration à HEYER Pascal  
LARGER Philippe a donné procuration à BACANY Carmen

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

#### **4. Convention pour l'accès au restaurant administratif de Mulhouse Alsace Agglomération à la maison du territoire au profit des agents**

*Rapporteur :* Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention permettant aux agents de la commune d'accéder au restaurant administratif géré par m2A.

Le siège de Mulhouse Alsace Agglomération est désormais installé au sein du bâtiment de la Maison du Territoire, situé 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim.

Mulhouse Alsace Agglomération y gère, en régie, conformément aux articles L 731-1 et suivants du code général de la fonction publique, un restaurant administratif.

Des repas, sous forme de self-service y sont proposés du lundi au vendredi de 11h45 à 13h30.

Ce restaurant est ouvert à l'ensemble du personnel de Mulhouse Alsace Agglomération, aux personnels travaillant pour des structures ayant conventionné à cet effet et, aux personnes venant ponctuellement en formation ou en réunion dans les locaux de la Maison du Territoire.

Par délibération en date du 11 décembre 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a décidé d'ouvrir l'accès à ce restaurant au personnel de ses communes membres. Les modalités de cet accès sont réglées par convention.

La convention prévoit que les utilisateurs auront accès à toutes les formules proposées par le restaurant. Les repas seront facturés dans les conditions prévues par la convention (« tarifs normaux »). Tout changement de tarif fera l'objet d'un courrier d'information à la commune et d'un affichage sur place.

La durée de la convention est de deux ans, et pourra être prorogée pour la même période.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la convention, annexée à la présente délibération, permettant aux agents de la commune d'accéder au restaurant administratif, géré par Mulhouse Alsace Agglomération, à la Maison du Territoire,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 1<sup>er</sup> février 2024

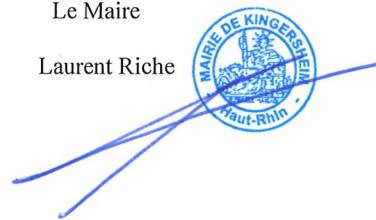
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche





Département du  
Haut-Rhin

# VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de  
MULHOUSE

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 31 janvier 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 24 janvier 2024)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**  
Conseillers présents : 25  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 8  
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB  
Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, REITH Caroline, HEYER  
Pascal, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations : 8

**Ont donné procuration :**  
CHÉRAY Michel a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent  
WALD Frédéric a donné procuration à ROLLIN Arnaud  
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à GERRER Valérie  
ROTH Laurent a donné procuration à HEYER Pascal  
LARGER Philippe a donné procuration à BACANY Carmen

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

### **5. Rapport d'activités m2A 2022**

*Rapporteur :* Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'activités 2022 de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) rétrospective du fonctionnement de l'agglomération.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté d'agglomération a élaboré son rapport d'activités annuel.

Il est rappelé que m2A exerce, pour le compte des communes, un certain nombre de compétences parmi lesquelles le développement économique, l'aménagement du territoire, le transport et déplacement, l'équilibre social de l'habitat, la collecte des déchets et la propreté urbaine, les équipements sportifs, la petite enfance et le périscolaire.

Le rapport d'activités présente le bilan général des actions menées par l'agglomération durant l'année 2022.

Ce rapport se structure autour de quatre grandes ambitions du nouveau Projet de Territoire « Vision 2030 » :

- **1. Territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique** avec le Plan Climat Nouvelle Donne, le Projet Alimentaire Territorial « soyons food », l'acquisition de nouveaux biogaz pour le réseau de transports en commun et l'extension du réseau de chaleur,
- **2. Territoire d'accueil dynamique** pour capter et fidéliser de nouveaux talents : les chefs d'entreprises, les chercheurs, les étudiants, les sportifs de haut niveau, le territoire de m2A étant le 2<sup>ème</sup> centre de préparation aux jeux (CPJ) de France en vue des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024,
- **3. Territoire solidaire au service de tous ses habitants** pour développer et renforcer des services publics de haute qualité comme le périscolaire, la petite enfance, la gestion des équipements sportifs....
- **4. Territoire d'équilibre et de coopération** avec la culture partenariale propre à l'Agglomération et qui fait sa force aujourd'hui, notamment avec nos voisins allemands.

Ce rapport a été transmis aux communes membres et est consultable sur le site internet de m2A. Il est également consultable en mairie au Secrétariat Général et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2022 de m2A.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 1<sup>er</sup> février 2024

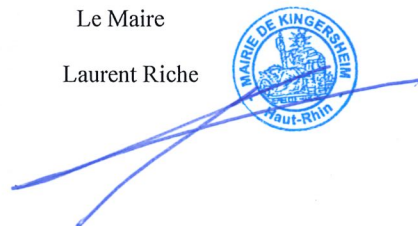
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du  
Haut-Rhin

# VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de  
MULHOUSE

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 31 janvier 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 24 janvier 2024)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**  
Conseillers présents : 25  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint  
Conseillers absents : 8  
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB  
Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, REITH Caroline, HEYER  
Pascal, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux  
Procurations : 8

**Ont donné procuration :**  
CHÉRAY Michel a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent  
WALD Frédéric a donné procuration à ROLLIN Arnaud  
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à GERRER Valérie  
ROTH Laurent a donné procuration à HEYER Pascal  
LARGER Philippe a donné procuration à BACANY Carmen

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

### **6. Information au Conseil municipal : marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT : période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

*Rapporteur :* Monsieur Christian Brombacher, Adjoint délégué chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique et actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT, passés du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023, en vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020.

En vertu des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des collectivités territoriales et suivant la délibération prise lors du Conseil municipal du 17 juin 2020, le Conseil municipal est informé des marchés à procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000 € HT passés au second semestre 2023.

En effet, le Conseil municipal a autorisé dans sa séance du 17 juin 2020, le Maire à prendre toute décision concernant les marchés publics, sous réserve de le tenir régulièrement informé des marchés conclus.

Aussi, le tableau joint en annexe reprend les marchés passés depuis le 1er juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil municipal a pris connaissance desdits marchés.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 1<sup>er</sup> février 2024

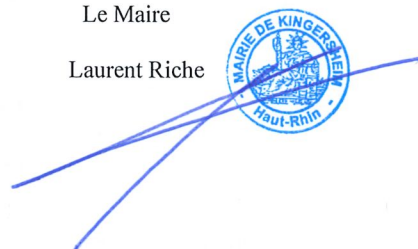
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du  
Haut-Rhin

# VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de  
MULHOUSE

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 31 janvier 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 24 janvier 2024)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

Conseillers présents : 25  
**Etaient présents :**  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 8  
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB  
Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, REITH Caroline, HEYER  
Pascal, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :  
8

**Ont donné procuration :**  
CHÉRAY Michel a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent  
WALD Frédéric a donné procuration à ROLLIN Arnaud  
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à GERRER Valérie  
ROTH Laurent a donné procuration à HEYER Pascal  
LARGER Philippe a donné procuration à BACANY Carmen

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

### **7. Débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2024 – débat sur la politique générale de la commune**

*Rapporteur :* Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à débattre des orientations budgétaires de l'année 2024, au vu du rapport d'orientation budgétaire remis.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire de la procédure budgétaire dans toutes les communes de plus de 3500 habitants. Ce débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif de l'année.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ainsi que la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ont créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, concernant notamment la forme et le contenu du débat.

Ainsi, le rapport présenté par le Maire au Conseil municipal porte sur les orientations budgétaires, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et des effectifs.

Après avoir débattu des orientations budgétaires de l'année 2024 au vue du rapport présenté, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de prendre acte de la tenue dudit débat.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du  
Haut-Rhin

# VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de  
MULHOUSE

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 31 janvier 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 24 janvier 2024)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**  
Conseillers présents : 25  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjointes

Conseillers absents : 8  
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB  
Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLENI Claudia, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, REITH Caroline, HEYER  
Pascal, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations : 8

**Ont donné procuration :**  
CHÉRAY Michel a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent  
WALD Frédéric a donné procuration à ROLLIN Arnaud  
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à GERRER Valérie  
ROTH Laurent a donné procuration à HEYER Pascal  
LARGER Philippe a donné procuration à BACANY Carmen

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

### **8. Dénomination de voirie**

*Rapporteur :* Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la dénomination de la voie de desserte de bâtiments existants sis à Kingersheim.

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Bassin Potassique est propriétaire de plusieurs étangs situés sur le ban communal de Kingersheim au lieudit « Vorwald », communément appelés « Etangs du Seeboden », ainsi que d'un local qu'ils occupent dans le cadre des activités de l'association et louent tout au long de l'année pour tout type d'évènement.

Dans le cadre de la mise à jour des plans cadastraux et pour permettre l'identification de ce local associatif, il convient de lui donner une adresse.

La voie de desserte de cette propriété est située sur le ban communal de Richwiller et est dénommée « rue du Schabis » (cf extrait cadastral ci-joint).

Il est proposé de conserver cette dénomination sur notre ban communal. Un numéro de voirie, restant encore à déterminer, sera attribué à cette propriété de façon à permettre son indentation vis-à-vis des concessionnaires de réseaux, administrations, secours etc.....

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la dénomination de la voie « rue du Schabis » desservant la propriété identifiée sur le plan cadastral ci-annexé.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche





Département du  
Haut-Rhin

# VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de  
MULHOUSE

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 31 janvier 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 24 janvier 2024)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**  
Conseillers présents : 25  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 8  
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB  
Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, REITH Caroline, HEYER  
Pascal, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :  
8

**Ont donné procuration :**  
CHÉRAY Michel a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent  
WALD Frédéric a donné procuration à ROLLIN Arnaud  
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à GERRER Valérie  
ROTH Laurent a donné procuration à HEYER Pascal  
LARGER Philippe a donné procuration à BACANY Carmen

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

### **9. Acquisition d'une emprise de voirie rue de Rennes**

*Rapporteur :* Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'acquisition d'une emprise de voirie sise rue de Rennes à Kingersheim.

Dans le cadre de la mise à jour des plans cadastraux et plus particulièrement de la situation foncière des voiries communales, il a été constaté qu'une partie de la voirie sise rue de Rennes (cf plan ci-joint) faisait partie intégrante de la propriété privée directement riveraine.

Ainsi, Monsieur Thiebaut Naël et Madame Lantz Eloïse, demeurant 134 Faubourg de Mulhouse dont donné leur accord pour la cession à la ville de la parcelle cadastrée section 11 n° 1016/65 d'une superficie de 1,93 ares représentant le trottoir et la rue de Rennes.

La transaction est convenue à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section 11 n° 1016/65 d'une surface totale de 1,93 ares à l'euro symbolique,
- de demander l'élimination du Livre foncier aux fins d'incorporation au domaine public,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du  
Haut-Rhin

# VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de  
MULHOUSE

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 31 janvier 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 24 janvier 2024)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**  
Conseillers présents : 25  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 8  
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB  
Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, REITH Caroline, HEYER  
Pascal, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :  
8

**Ont donné procuration :**  
CHÉRAY Michel a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent  
WALD Frédéric a donné procuration à ROLLIN Arnaud  
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à GERRER Valérie  
ROTH Laurent a donné procuration à HEYER Pascal  
LARGER Philippe a donné procuration à BACANY Carmen

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

### **10. Adhésion au groupement de commande pour l'installation et l'exploitation des stations de vélos en libre-service**

*Rapporteur :* Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adhésion de la commune de Kingersheim au groupement de commande intercommunal de mise à disposition, installation/maintenance d'un service de vélos en libre service via un accord cadre de Fourniture et Services.

La Ville de Kingersheim mène une politique de déplacements qui vise à établir un nouvel équilibre de l'espace public au bénéfice des transports collectifs et des modes de déplacement « doux », au titre desquels le vélo.

Par ailleurs, afin de développer la pratique du vélo et de promouvoir auprès d'un large public l'usage de ce mode de transport, la Ville de Mulhouse s'est dotée depuis 2007 d'un dispositif de location de vélos en libre-service, rencontrant un véritable succès. Cette offre de service désormais forte de 40 stations implantées sur le ban communal, est conçue essentiellement pour l'utilisation du vélo sur les trajets courts, complémentaire du « plan vélo » porté par la Ville de Mulhouse qui vise à créer 15 kilomètres de voies cyclables supplémentaires à horizon 2027.

Le service VéloCité, est adossé à un contrat global de mobilier urbain, notifié le 8 juin 2007 à la société JC Decaux Mobilier Urbain, s'inscrivant dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Syndicat intercommunal des transports de l'agglomération mulhousienne (SITRAM), ainsi que les villes de Kingersheim et d'Illzach. Ce contrat arrivant prochainement à échéance, il est proposé de renouveler et étendre le dispositif de vélos en libre-service existant via un accord-cadre spécifique de fournitures et services, dissocié du contrat de mobilier urbain en permettant l'extension du service aux autres communes de l'agglomération avec l'appui de Mulhouse Alsace Agglomération qui pourrait prendre en charge une part des investissements et notamment l'acquisition des vélos.

Le besoin minimum de la Ville de Mulhouse consiste en la mise à disposition, installation et exploitation/maintenance de 40 stations et 300 vélos en libre services sur le périmètre existant de la Ville de Mulhouse.

Le contrat prévoit dans son ensemble un Minimum en quantité : 40 stations et 300 vélos (renouvellement de l'existant ville de Mulhouse) et Maximum en quantité : 100 stations et 1300 vélos. Ce maximum élevé doit permettre d'étendre le service au niveau des autres communes de l'agglomération.

Considérant les investissements nécessaires au déploiement du service, le contrat sera conclu pour une durée de 6 à 12 ans, justifiée par la nécessité de corréliser la durée du marché à la durée d'amortissement des stations/vélos en lien avec l'extension du service actuel.

Outre le projet d'extension du dispositif Mulhousien intramuros, il est proposé d'ouvrir cette offre de service de mobilité douce à Mulhouse Alsace Agglomération et/ou aux communes intéressées dans le périmètre de l'agglomération, particulièrement celles limitrophes à la Ville de Mulhouse, comme cela a d'ores et déjà été fait avec la Ville de Riedisheim, sur le ban communal de laquelle, une station VéloCité a été implantée en 2017.

Aussi, un projet de convention de groupement de commandes ouvert, annexé à la présente, est établi en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique. Il a pour objet de déterminer les modalités de fonctionnement du groupement, dont la Ville de Mulhouse assurera la coordination et pour lequel sa Commission d'appel d'offres permanente sera compétente pour attribuer l'accord cadre. La Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération sont d'ores et déjà membres de ce groupement

Dans une démarche concertée et collaborative visant à accompagner l'ensemble des membres dans le projet d'extension du maillage mulhousien, la convention pourra être complétée par des protocoles additionnels permettant de préciser les conditions de concertation prévues dans le cadre de la consultation ainsi que de refinancements éventuels entre membres dans le cadre de l'exécution impliquant financièrement deux membres au moins.

L'accord cadre donnera lieu le cas échéant à la conclusion d'actes d'engagement distincts par membre du groupement permettant la mise à disposition, l'installation et l'exploitation/maintenance d'un service de vélos en libre-service sur le territoire de chacun des membres du groupement à mesure de la survenance des besoins.

L'adhésion de la Ville de Kingersheim, lui permettra d'avoir accès aux prestations prévues dans l'accord-cadre et donc d'installer sur son ban communal un service de vélos en libre-service homogène avec les autres communes de l'agglomération. Chaque membre du groupement pourra signer son propre contrat avec le titulaire qui sera retenu et commander les prestations qui seront pertinentes pour la commune considérée. L'adhésion au groupement de commande n'implique pas d'obligation d'achat.

Conformément à l'article 4 de la convention de groupement, l'adhésion est actée par un avenant à ladite convention qui est signé par le nouveau membre et par la Ville de Mulhouse, en tant que coordonnateur du groupement, délégué à cet effet par les autres membres du groupement.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure une convention de groupement de commande, via la signature d'un avenant idoine avec la Ville de Mulhouse, Mulhouse Alsace Agglomération et les communes de l'agglomération intéressées, dont la Ville de Mulhouse sera coordonnateur et pour lequel sa Commission d'appel d'offres permanente, compétente ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout financement possible et à signer les conventions de financement,
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant, de signer les bons de commandes et marchés subséquents avec le titulaire retenu à l'issue de la procédure requise et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des prestations, dans la limite des crédits affectés.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche





Département du  
Haut-Rhin

# VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de  
MULHOUSE

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 31 janvier 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 24 janvier 2024)

Conseillers en fonction :  
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 25  
Etaient présents :  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 8  
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB  
Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, REITH Caroline, HEYER  
Pascal, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :  
8

Ont donné procuration :  
CHÉRAY Michel a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent  
WALD Frédéric a donné procuration à ROLLIN Arnaud  
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à GERRER Valérie  
ROTH Laurent a donné procuration à HEYER Pascal  
LARGER Philippe a donné procuration à BACANY Carmen

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

### 11. Tableau des effectifs

*Rapporteur* : Madame Valérie Gerrer, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Afin de prendre en compte l'organisation des services et les évolutions de carrière des agents, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

Un agent exerçant le métier d'ATSEM avait été initialement recruté dans la filière sociale. Actuellement agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe, il est possible de l'intégrer dans le cadre d'emplois des ATSEM au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Cette intégration sera sans incidence financière pour la collectivité ni pour l'agent, les deux grades relevant de la même grille indiciaire. Une telle intégration mettra en adéquation le grade et le métier de l'agent.

Il est proposé d'adapter le tableau des effectifs à ces évolutions.

| Poste à supprimer                                                                                   | Poste à créer                                                                                                                  | Missions | Nombre |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------|
| Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 22h49 par semaine annualisées | Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 22h49 par semaine annualisées | ATSEM    | 1      |

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 1<sup>er</sup> février 2024

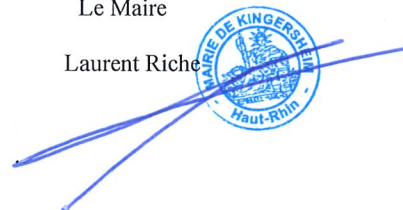
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche





Département du  
Haut-Rhin

# VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de  
MULHOUSE

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

Séance du 31 janvier 2024 à 18h30

(Convocation envoyée le 24 janvier 2024)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

### **Etaient présents :**

Conseillers présents :  
25

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :  
8

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, REITH Caroline, HEYER Pascal, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :  
8

### **Ont donné procuration :**

CHÉRAY Michel a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent  
WALD Frédéric a donné procuration à ROLLIN Arnaud  
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à GERRER Valérie  
ROTH Laurent a donné procuration à HEYER Pascal  
LARGER Philippe a donné procuration à BACANY Carmen

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

## **12. Recrutement d'apprentis**

*Rapporteur :* Madame Valérie Gerrér, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Le Conseil municipal est invité à approuver le recrutement d'apprentis dans les services municipaux.

Vu le décret n° 2018-1347 du 28/09/2018 relatif à la rémunération des apprentis,

Vu le décret n° 2020-478 du 24/04/2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Pour faire face aux mouvements de personnel et dans le cadre de la réorganisation de services, il est proposé de prévoir le recrutement d'un ou plusieurs jeunes et les former par la voie de l'apprentissage.

Ce recrutement présente plusieurs avantages :

- Apporter à un jeune une expérience professionnelle pratique en plus de sa formation théorique,
- Permettre à l'équipe en place de former un jeune en fonction des besoins spécifiques du service.

Dans le cadre des dispositions légales en vigueur devront être prévus :

- La conclusion d'un contrat d'apprentissage précisant notamment la durée, le diplôme préparé et le tuteur chargé d'encadrer l'apprenti,
- Le montant de la formation,
- La rémunération calculée selon les barèmes réglementaires (en pourcentage du SMIC), en fonction de l'âge de l'apprenti et la durée de l'apprentissage.

Ce dispositif a déjà été expérimenté et le bilan s'est avéré positif. C'est pourquoi, il est proposé de l'élargir pour permettre le recrutement simultané de plusieurs apprentis.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser l'exécutif à conclure des contrats d'apprentissage et leurs annexes,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants pour la rémunération de ce salarié et le financement des frais annexes de formation.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 1<sup>er</sup> février 2024

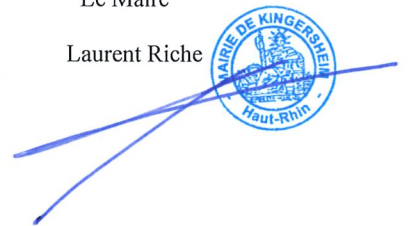
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du  
Haut-Rhin

# VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de  
MULHOUSE

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :  
33

**Séance du 31 janvier 2024 à 18h30**

(Convocation envoyée le 24 janvier 2024)

Conseillers en fonction :  
33

**Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire**

**Etaient présents :**  
Conseillers présents : 25  
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,  
DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, JACQUIN Myrna, ROLLIN  
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjointes

Conseillers absents : 8  
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, RAMUNDI Silvia, GATTESCO Francis, LEIB  
Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, HAMMERER  
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACON Thomas, REITH Caroline, HEYER  
Pascal, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations : 8

**Ont donné procuration :**  
CHÉRAY Michel a donné procuration à DUMORTIER Dorothée  
OUROUH Nabil a donné procuration à WINCKELMULLER Alain  
MAYORAL Caroline a donné procuration à RICHE Laurent  
WALD Frédéric a donné procuration à ROLLIN Arnaud  
ACHA Giulia a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine  
QUARTUCCI Luca a donné procuration à GERRER Valérie  
ROTH Laurent a donné procuration à HEYER Pascal  
LARGER Philippe a donné procuration à BACANY Carmen

**Désignation du secrétaire de séance :** Jonathan Gradoz, DGS

### **13. Stage et gratification de stage**

*Rapporteur :* Madame Valérie Gerrer, 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Le Conseil municipal est invité à approuver le recrutement de stagiaires et le versement d'une gratification.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et L.1111-2,

Vu le code de l'éducation – art L124-18 et D124-6,

Vu la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires en milieu professionnel,

Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial,

Les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'élève ou l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

En fonction des besoins des services, la collectivité peut accueillir un ou plusieurs stagiaires en vue de la réalisation de projets sur une durée de plusieurs mois.

Devront être définies au préalable :

- Le profil recherché (niveau d'études et cursus en cours),
- La durée du stage,
- L'encadrement du stagiaire,
- Les missions principalement confiées et les missions complémentaires qui pourront être ajoutées.

L'accueil du stagiaire nécessitera une convention tripartite qui déterminera les modalités d'accueil et notamment les droits et obligations des parties.

Dans le cas où la durée du stage excède 2 mois et conformément aux dispositions législatives en vigueur, une gratification sera versée au stagiaire.

Elle sera exonérée des charges sociales pour la Ville et pour le stagiaire.

Elle sera versée chaque mois en fonction du nombre d'heures réellement effectuées ou pourra être lissée sur la totalité de la durée du stage.

Pour un stage supérieur à 2 mois effectué de manière très concluante, une gratification exceptionnelle comprise entre 500 € et 1000 € pourra être versée.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le recrutement d'un ou plusieurs stagiaires,
- d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite,
- d'approuver le versement de cette gratification et de cette gratification exceptionnelle,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2024 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Les délibérations sont tenues à disposition au secrétariat général de la mairie.

Mis en ligne le 2 février 2024

